



Vers un système de transport plus accessible

Programme

Interreg IIC Medocc

Titre du projet

Accessibilité

Coût

Total: 1 437 400 €
Côté valdôtain: 64 000 €,
dont 32 000 € UE et 32 000 € Etat

Partenaires

► Italie: Calabre (Chef de file), Latium, Ligurie, Lombardie, Piémont, Toscane, Ombrie, Vallée d'Aoste (Région - Direction des transports), Ministère des Transports et des Télécommunications
► France: Franche-Comté, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes



Garantir un accès progressif et équitable aux infrastructures et aux connaissances à travers des initiatives régionales ciblées constitue l'une des politiques de programmation territoriale inscrites dans le Schéma de développement de l'Espace européen, adopté en mai 1999 par le Conseil informel des ministres ayant en charge l'aménagement du territoire

analyser le fonctionnement et les prestations du réseau de transport dans les pays appartenant à la zone de la Méditerranée Occidentale. C'est dans ce but qu'en 1999, le projet transnational «Accessibilité» a vu le jour. Huit régions italiennes et deux régions françaises, cordonnées par la Calabre, ont ainsi mené une étude, aux niveaux transnational, national et régional, sur les prestations des systèmes de transport collectif, des grandes infrastructures et des cols alpins. L'objectif était principalement de mettre en évidence les atouts et les faiblesses de ce réseau, afin de proposer les politiques et les interventions les plus adaptées pour favoriser les échanges culturels et économiques, en renforçant ainsi la cohésion du territoire communautaire. Pour ce qui est de la Vallée d'Aoste, en particulier, elle a développé une banque de données de son système transports/territoire, comme les autres régions qui ont participé. Cet instrument, facile à consulter grâce aux supports télématiques, a été construit autour de trois points: la demande de mobilité systématique, la circulation aux cols et la structure de l'offre de transport. Cette étude a ainsi permis de cerner les nœuds sur lesquels intervenir pour améliorer les relations avec les autres régions européennes et de vérifier l'organisation du transport public local, pour le rendre plus compétitif par rapport à l'utilisation du véhicule privé. Ces questions débouchent naturellement dans le projet «Accessibilité – Intermodalité», financé dans le cadre d'Interreg IIIB.

Pour toutes informations complémentaires sur le projet on peut consulter le site internet: <http://www.interreg.it/>. ◀

